



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 janvier 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 5), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 5), Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 6), M. Christophe LIME (à compter de la question 6), M. Michel LOYAT (à compter de la question 5), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 5), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH (à compter de la question 5), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 4 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 4 incluse), M. Emile BRIOT, M. Cyril DEVESA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 5 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 5 incluse), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 4 incluse), Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question 4 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Emile BRIOT à M. Thibaut BIZE, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, M. Christophe LIME à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Nicolas BODIN, Mme Ilva SUGNY à Mme Danielle DARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET à M. Michel OMOURI, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN.

OBJET : 29 - Animations commerciales - Attribution de subventions

Animations commerciales Attributions de subventions

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

Le Conseil Municipal de Besançon soutient depuis plusieurs années les associations de commerçants et d'artisans et les regroupements professionnels dans leur programmation annuelle.

I - Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon

Au cours de l'année 2016, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB) a poursuivi son action promotionnelle de l'espace marchand bisontin en organisant deux grandes manifestations de dimension régionale : les Instants Gourmands et le Marché de Noël, qui sont de nouveau programmés en 2017. Par ailleurs, forts de leurs succès, les Samedis Piétons seront aussi renouvelés en 2017.

De même, pour conforter la zone de chalandise, et conformément aux directives de son Conseil d'Administration, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon a poursuivi son effort de communication sur l'activité marchande bisontine dans toutes ses composantes, notamment en animant une campagne de promotion du commerce bisontin, particulièrement celui du centre-ville à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017.

Ces actions ont associé les partenaires habituels (consulaires, commerçants) mais également l'Agglomération du Grand Besançon avec des actions spécifiques dans les P+R et sur les sites d'animation offrant aux clients de nouveaux services de livraison de leurs colis.

Ainsi, outre une communication forte s'appuyant sur les réseaux habituels (affichage, presse, etc.), l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon a diffusé à l'attention de cibles bien identifiées 90 000 exemplaires d'un magazine de qualité faisant la promotion de l'activité commerciale et artisanale de Besançon.

L'objectif de développement des adhésions en général, et sur les zones périphériques en particulier, reste une priorité de l'Office. L'aide de la collectivité est indispensable pour mettre en œuvre le plan d'actions envisagé.

Il est important pour la Ville de Besançon de maintenir son soutien financier à une association qui travaille pour le développement de l'ensemble de son commerce et de son artisanat, ainsi qu'au renforcement de sa notoriété.

Outre cette subvention, elle apportera son soutien logistique par une intervention conséquente de ses services techniques, notamment lors des manifestations des Instants Gourmands et du Marché de Noël.

La convention d'objectifs correspondante (ci-jointe) a donc pour objet de fixer les engagements et obligations réciproques, tant de la Ville de Besançon que de l'Office de Commerce et de l'Artisanat, ainsi que les modalités de versement de la subvention. Elle prévoit également la mise en place d'une commission de suivi.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 189 515 € répartie de la manière suivante :

- 80 500 € seront consacrés au fonctionnement de l'Association,
- 89 015 € seront dévolus à la mise en œuvre d'un plan de communication et de promotion, notamment des manifestations visées ci-dessus,
- 20 000 € seront consacrés à la mise en œuvre des samedis piétons.

II - Métiers d'Art en Bourgogne-Franche-Comté

Métiers d'Art en Bourgogne-Franche-Comté est devenu, au fil des ans, un groupement professionnel de développement, de moyens et de formation. Les grands axes de son programme s'ordonnent autour de la communication, la commercialisation, la formation et la conquête de nouveaux marchés.

Ce groupement professionnel, dont la mission est la promotion des Métiers d'Art, permet à près de 200 professionnels de la région de bénéficier de ses actions.

Depuis plus de 15 ans, le soutien apporté par la Ville de Besançon à Métiers d'Art en Bourgogne-Franche-Comté a permis la réalisation d'actions importantes, attendues par un public amateur d'artisanat d'art, tout en contribuant à l'animation du centre-ville.

Cette année encore, l'association Métiers d'Art en Bourgogne-Franche-Comté organise un rendez-vous important : le marché de potiers créateurs en alternance une année sur l'autre avec le marché de bijoux, qui se déroulera place Granvelle, les 20 et 21 mai 2017.

Le budget de cette opération s'élève à 13 000 €. Il est ainsi demandé à la Ville de Besançon de renouveler son soutien à hauteur de 4 000 €.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de ces subventions, soit 193 515 € sera prélevée sur la ligne 65.91/6574 CS 10011.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur l'attribution de ces subventions,
- autoriser M. le Maire à verser ces subventions, et à signer tous les actes y afférents.

Un vote dissocié a été demandé par le Groupe Front National.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à verser les subventions suivantes :

. à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), de 189 515 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon, M. CHALNOT et M. MORTON ne prenant pas part au vote,

. à l'unanimité des suffrages exprimés, de 4 000 € à l'association Métiers d'Art en Bourgogne-Franche-Comté, M. ACARD ne prenant pas au vote,

et de signer tous les actes y afférents.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

- Sur la subvention à l'OCAB

Point adopté à la majorité

- Pour : 51
- Contre : 2
- Abstention : 0

- Sur la subvention à l'Association Métiers d'Art

Point adopté à l'unanimité

- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstention : 0